



**DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL**

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR JEAN - FRANCIS R. ZINSOU,  
AMBASSADEUR REPRESENTANT PERMANENT DU BENIN  
AUPRES DES NATIONS UNIES  
PRESIDENT DU BUREAU DE COORDINATION DES PAYS LES MOINS AVANCES**

**VIENNE, LE 4 NOVEMBRE 2014**

Monsieur le Président,

Prenant la parole au nom des Pays les Moins Avancés, je voudrais adresser au Ministre des Affaires Etrangères de l'Autriche SEM Sébastian KURZ, vives félicitations pour son élection à la Présidence de cette 2e Conférence des Nations Unies sur les Pays en Développement Sans Littoral. Le Bénin par ma voix, exprime sa profonde gratitude pour l'hospitalité offerte à cette Conférence par l'Autriche et pour les bonnes dispositions prises pour assurer son bon déroulement.

Les Pays les Moins Avancés sont au nombre de 48 actuellement, y compris 16 Pays en Développement sans littoral. Parmi les quatre pays qui ont réussi à sortir du Groupe des PMA en quarante ans d'efforts en leur faveur, figurent le Botswana, un pays enclavé et trois autres Petits Etats insulaires en développement.

Le Programme d'action adopté par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA qui s'est tenue à Istanbul en mai 2011 met davantage l'accent sur les contraintes structurelles et les vulnérabilités des PMA et a placé la promotion des capacités productives en tête des huit domaines prioritaires d'action retenus pour accélérer leur développement. Les partenaires au développement doivent cependant continuer d'accorder toute l'attention requise aux questions spécifiques déterminantes pour les pays sans littoral.

Les PMA se félicitent que le Programme d'action qui sera adopté à l'issue de cette deuxième Conférence traite de manière spécifique les besoins spéciaux des PMA sans littoral.

Il importe de développer une synergie entre le Programme d'action d'Istanbul et le Programme d'Action d'Almaty et de Vienne pour impulser dans les PMA sans littoral une dynamique de croissance forte afin de leur permettre de remplir les objectifs de développement retenus au plan international, en particulier l'élimination de la faim et de la pauvreté extrême à l'horizon 2020, un objectif majeur du Programme d'action d'Istanbul. Car les efforts déployés pour la réalisation des Objectifs du Programme d'Action d'Istanbul pâtiront des goulots d'étranglement causés par les contraintes particulières auxquels les PMA sans littoral sont confrontés.

Dans le Programme d'Action d'Istanbul, les mesures entrant dans le cadre du renforcement des capacités productives dans les PMA, sont considérées comme celles qui induiront de tels effets multiplicateurs de nature à produire les transformations structurelles et une accélération soutenue de la croissance économique en vue de permettre d'amener la moitié au moins des PMA à remplir les critères pour leur reclassement dans une catégorie supérieure de revenus par tête d'habitants, à l'horizon 2020.

Si cet objectif majeur paraît pour le moins ambitieux, pour les PMA côtiers, il l'est doublement pour les PMA sans littoral. Mais nos Gouvernements ont marqué leur ferme adhésion, au programme d'Action d'Istanbul et ne ménagent aucun effort pour sa mise en œuvre. Dans ce cadre ils ont activement participé à la Conférence Ministérielle sur le renforcement des capacités de Production dans les PMA, tenue à Cotonou (Bénin) du 28 au 31 juillet 2014, sur le thème : les Nouveaux Partenariats pour le Renforcement des Capacités Productives dans les PMA.».

L'objectif visé était de rechercher collectivement des solutions durables aux défis et problèmes complexes et mutuellement exacerbant auxquels font face les Pays les Moins Avancés, y compris ceux d'entre eux qui sont enclavés. La Conférence a adopté une Déclaration intitulée "Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les PMA ».

Au-delà de cette Déclaration, la Conférence a offert une plateforme pour la clarification des enjeux, pour un échange d'expériences entre les PMA et d'autres pays en développement mais aussi un forum de partage de connaissance animé par des experts internationaux de renom qui ont permis de comprendre les problèmes et d'identifier les stratégies à mettre en œuvre pour les surmonter.

A Cotonou, les PMA ont mis l'accent sur le fait qu'un certain nombre de questions critiques et actions relatives au renforcement des capacités productives devraient en ce qui les concerne, être considérées comme urgentes en vue d'assurer une mise en œuvre intégrale et appropriée du Programme d'Action d'Istanbul.

Il s'agit en autres de:

- L'octroi d'un traitement préférentiel aux PMA pour la mise en œuvre intégrale des huit domaines prioritaires du Programme d'Action d'Istanbul ;
- La prise en compte des effets négatifs de la crise économique et financière mondiale qui affecte gravement les économies de nos pays ;
- L'amélioration des liens des PMA avec les chaînes de valeur au plan mondial et les secteurs dynamiques du commerce mondial, notamment par la création de chaînes de valeur au plan national et régional entre autres par la transformation locale des matières premières pour accroître la valeur ajoutée, par la promotion de l'industrialisation inclusive pour le développement durable.
- La diversification agricole ;
- Le renforcement des actions pour tirer profit du dividende démographique et pour développer le capital humain : éducation, formation, emploi, santé primaire, autonomisation des femmes et des jeunes ;
- Le développement des infrastructures, le transfert, l'acquisition et l'amélioration des technologies y compris les NTIC ;
- L'appui à l'aménagement d'un partenariat public /privé fonctionnel ;
- L'augmentation de façon significative du quota d'assistance à travers l'Aide aux initiatives commerciales, entre autres par la poursuite du Cadre Intégré Renforcé au-delà de son étape actuelle avec des ressources développées et l'extension de son mandat ainsi que le renforcement de la capacité des PMA à accéder aux ressources disponibles.
- La mise en oeuvre d'une stratégie élargie et innovantes d'accès aux ressources pour financer le développement des PMA, par la mobilisation améliorée de ressources nationales, et l'utilisation productive des connaissances et des ressources financières de la Diaspora.

Au cours de la Conférence, il a été enregistré avec satisfaction plusieurs initiatives importantes en faveur des PMA, y compris:

- La Décennie des Nations Unies relative à l’Energie Durable pour tous avec un accent particulier sur les Pays les Moins Avancés lancée par le Secrétaire Général des Nations Unies;
- La Création du Centre International de Soutien à l’Investissement pour les Pays les Moins Avancés ;
- Les Centres Régionaux de la Banque de Technologie dans le contexte des travaux en cours de la Banque de la Technologie pour les Pays les Moins Avancés ;
- Le lancement de Mécanismes de Transfert de la Technologie Sud-Sud à Nairobi, en aout 2013 pour les Pays en développement sans littoral et à Cotonou, en juillet 2014, pour les Pays les Moins Avancés par le Bureau de la Coopération Sud – Sud des Nations Unies;
- L’engagement de la diaspora pour les Pays les Moins Avancés accompagné par les Institutions Financières Internationales et les Banques régionales pour l’émission d’emprunts obligataires garantis ciblant l’épargne de la diaspora ;
- Une nouvelle initiative du G7 sur le renforcement de l’Aide au profit des Négociations de Contrats Complexes pour fournir aux PMA une expertise élargie et concrète ;
- L’Initiative de Finance Locale (IFL) pour l’investissement interne au niveau local adoptée et mise en œuvre par l’UNCDF qui permet d’encourager les banques locales à financer les projets d’investissement à long terme dans les PMA, y compris les PMA sans littoral.

Les conclusions de la Conférence Ministérielle de Cotonou ont une signification particulière pour les PMA sans littoral. Elles leur offre des points de repère sûrs dans la recherche de solutions aux nombreux défis auxquels ils sont confrontés dans leurs efforts pour le renforcement de leurs capacités de production en coopération avec leurs partenaires au développement.

Pour accéder au bénéfice de ces mesures les PMA sans littoral ont besoin d’une solidarité particulière de la part de tous leurs Partenaires, voisins ou lointains. Les Pays Donateurs doivent s’efforcer de faciliter la coopération entre les Pays en développement côtiers et les Pays sans littoral pour ménager les espaces de transit sans entraves à leur profit. Ces espaces doivent se bâtir sur la recherche de l’équité, le partage des charges et

l'aménagement du co-développement au niveau régional dans le cadre d'une intégration régionale équilibrée.

Les initiatives en cours au niveau de la CEDEAO auxquels plusieurs PMA côtiers et enclavés sont parties prenantes offrent un exemple digne d'intérêt à ce titre. Dans ce cadre, le Bénin, mon Pays a offert aux autres Etats enclavés de l'Hinterland pour lesquels il constitue un corridor de transit naturel une facilité d'importance majeure, notamment par la mise à disposition à titre gratuit sans droit de douanes, d'un espace au Port autonome de Cotonou pour la gestion autonome de leur fret maritime.

Les instances judiciaires de la Communauté offrent un cadre pour le règlement des différends relatifs au transit que le Gouvernement s'efforce de faciliter entre autres par l'élimination des points de contrôle en cours de route.

C'est là un exemple de partenariat bénéfique que je voudrais mettre en évidence à la tribune de cette Deuxième Conférence des Nations Unies sur les Pays en développement sans littoral, à laquelle je souhaite plein succès.

Je vous remercie.